



PRÉFET DU MORBIHAN

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

N° d'agrément :

Vannes, le :

**DEMANDE D'AGREMENT D'UNE ASSOCIATION LOCALE  
AU TITRE DES ACTIVITES SPORTIVES**

Code du sport, articles L.121-4 et R.121-1 à R.121-6

**TITRE DE L'ASSOCIATION :**

**BUTS DE L'ASSOCIATION :**

**Adresse complète du siège social :**

Numéro de téléphone :

Numéro de Fax :

Numéro SIRET :

Date de création de l'association :

Déclaration à la Préfecture de :

Date de publication au journal officiel :

Date de la dernière modification :

Courriel :

Site internet :

le :

N° de déclaration :

**Correspondant courrier :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

(portable) :

Courriel :

**Sport(s) pratiqué(s) :**

**Fédération(s) sportive(s) agréée(s) à laquelle (auxquelles) l'association est affiliée :**

♦ **MEMBRES ELUS :**

Date d'élection du bureau :

	<b>PRESIDENT</b>	<b>TRESORIER</b>	<b>SECRETAIRE</b>
NOM			
PRENOM			
Date de naissance			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			

♦ **EFFECTIFS :**

<b>Effectifs</b>	<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>		<b>Total</b>
	- de 18 ans	+ de 18 ans	- de 18 ans	+ de 18 ans	
Licenciés dirigeants					
Licenciés pratiquants					
Non licenciés					
Total					

♦ **ENCADREMENT**

Nombre d'animateurs rémunérés :

Nombre d'animateurs bénévoles : (indiquer leurs diplômes)

♦ **SECTIONS : (à renseigner si l'association est composée de plusieurs sections)**

**Intitulé et sports pratiqués :**

- 
- 
- 
- 
- 
- 

♦ **RAPPORT SUCCINCT D'ACTIVITES :**

**Principales activités organisées :**

**Niveaux des pratiquants :**

**Créneaux horaires :**

**Lieu(x) de pratique :**

**Autres :**

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE D'AGREMENT**  
*(Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné sera renvoyé)*

- Copie des statuts de l'association déposés en préfecture (mise à jour la plus récente), datée et signée du président
- Copie du règlement intérieur de l'association
- Copie des procès-verbaux des trois dernières assemblées générales
- Copie des bilans et comptes d'exploitation des trois derniers exercices

*Remarque : pour l'association sportive constituée depuis moins de trois années, les procès verbaux d'assemblées générales et les documents financiers mentionnés ci-dessus sont produits pour la période correspondant à sa durée d'existence.*

**PIECES NECESSAIRES A L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE D'AGREMENT**

- Copie de la page du Journal Officiel portant la déclaration de l'association
- En cas de modification des statuts, copie du récépissé de déclaration de modification délivré par la préfecture
- Budget de l'exercice en cours
- Dernier rapport d'activités et articles de journaux le cas échéant
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association
- Copie du (des) récépissé(s) d'affiliation à une ou plusieurs fédération(s) sportive(s) agréée(s)

Les soussignés certifient sincères et exacts les renseignements mentionnés ainsi que toutes les pièces jointes au dossier et s'engagent à ce que l'association assure en son sein la liberté d'opinion et le respect de la défense, s'interdise toute discrimination illégale, veille à l'observation des règles déontologiques définies par le comité national olympique et sportif et respecte les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité applicables aux disciplines sportives pratiquées par les membres.

<b>Fait à,</b>	<b>le</b>	
Le (la) président(e) de l'association		Autre membre élu (préciser la fonction)
Nom :		Nom :
Prénom :		Prénom :
Signature		Signature



**Toute modification ultérieure doit être signalée à :**  
**la direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan**  
**Impasse d'Armorique –CS 62541, 56019 VANNES CEDEX**  
**Téléphone : 02 22 07 20 20**  
**Courriel : [ddcs@morbihan.gouv.fr](mailto:ddcs@morbihan.gouv.fr)**

Site : <http://www.morbihan.gouv.fr>



PREFET DU MORBIHAN

Direction départementale de la cohésion sociale

## REGLEMENTATION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Une association qui a pour objet la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et sportives est considérée comme un établissement d'activités physiques ou sportives (EAPS) soumis à certaines obligations fixées par le code du sport.

Pour tout renseignement, contacter la direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan en téléphonant au 02 22 07 20 20.

Toute personne exerçant une activité d'encadrement, d'animation, d'enseignement ou d'entraînement des activités physiques ou sportives contre rémunération a l'obligation de se déclarer auprès de la DDCS du département dans lequel elle travaille.

A ce titre, elle doit procéder à sa déclaration soit :

- Par télé déclaration, en se connectant sur le site : <https://eaps.sports.gouv.fr>,
- Ou en complétant le formulaire de déclaration Cerfa n°12699\*02 :
  - A retirer à la direction départementale de la cohésion Sociale du Morbihan  
Impasse d'Armorique – CS 62541 – 56019 VANNES cedex
  - A Télécharger sur le site suivant :  
<http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Jeunesse-et-sport/Protection-des-usagers/Declarations-obligatoires>